



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le **14 MARS 2023**
N° 0686/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne

- OBJET** : demande d'autorisation environnementale pour une centrale photovoltaïque dans le département de la Marne (51).
- RÉFÉRENCES** : a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1. ;
b) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État¹ ;
c) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation² ;
d) votre courriel du 14 février 2023.
- ANNEXE** : une.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence e), vous sollicitez l'autorisation du ministère des Armées dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale pour une centrale photovoltaïque d'une hauteur maximum de 3,50 mètres sur le territoire de la commune de Mourmelon-le-Petit (51).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet se situe dans les aires de protection utilisées pour l'entraînement au largage de personnels et de matériels à très basse altitude, de jour comme de nuit, à une hauteur inférieure à 150 mètres (Cf. annexe : ZMT MOURMELON). Certaines réflexions du soleil sur des installations photovoltaïques sont susceptibles de gêner les pilotes dans des phases de vol de largage proches du sol.

Malgré ce positionnement, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que le porteur de projet fournisse un document dans lequel il s'engage à mettre en œuvre d'éventuelles actions d'atténuation en cas d'éblouissement d'incapacité observé après installation.

¹ NOR EQUA9000474A

² NOR TRAA1809923A

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir transmettre une copie de l'arrêté préfectoral à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile.

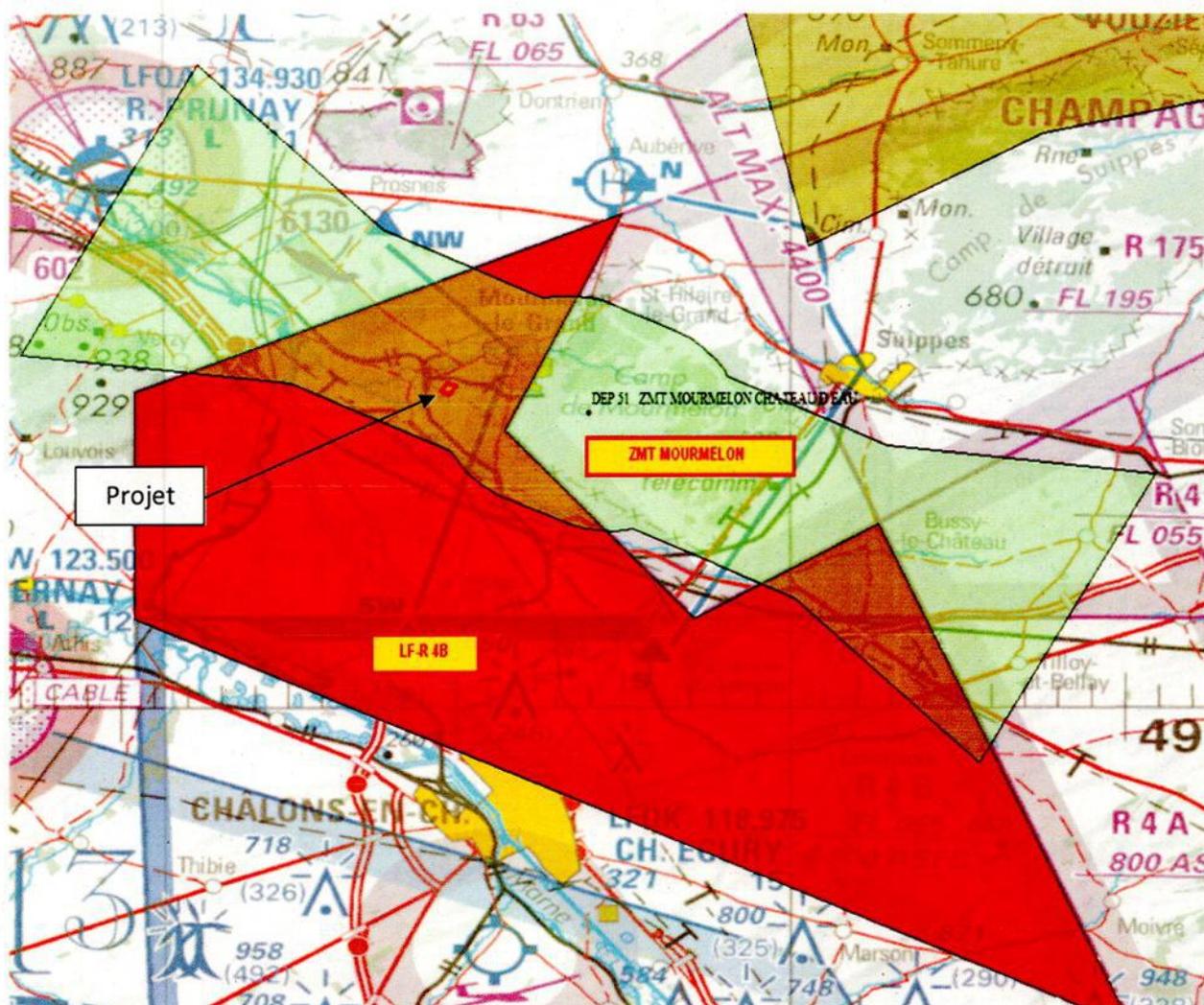
Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation,
le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut,
directeur de la circulation aérienne militaire.



ZMT Mourmelon



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne.
A l'attention de SEEPR/ICPE - Madame Laetitia ROUYEZ
ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

COPIES

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le chef de l'état-major de zone de défense de Metz.
emzd-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Marne.
dmd51.chef.fct@intradef.gouv.fr
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_0082_2023).